

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de
Membres 49
composants :
Le Conseil 49
Municipal :

N°171

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

En exercice :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

Présent :

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Patrick LE HYARIC
Madame Thérèse MBONDO
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Benoît LOGRE
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

OBJET : Signature de l'avenant n°4 à la convention tripartite entre la Commune d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

Vu le Code l'urbanisme, et notamment ses articles L. 300-4 alinéas 1 et 3, et L. 300-5 II et III, ainsi que son article L 213-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), et notamment son article 59 XVII ;

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 créant l'Etablissement public territorial Plaine Commune ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concertée Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2013 approuvant la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et la société Deltaville pour le versement par la ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement Zac Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 2 avril 2013 approuvant la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions pour la ZAC Centre-Moutier ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°3 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 approuvant la garantie d'emprunt pour la SEM Deltaville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier pour 20% d'un prêt de 7 000 000 € d'euros ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 mai 2017 approuvant la fusion absorption de la

SEM Deltaville par la SEM Sequano Aménagement ;

Vu les délibérations du Conseil territorial n°CC-17-525 et 17-524 approuvant la fusion absorption de la SEM Deltaville par la Sem Sequano Aménagement, l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre Moutier et l'avenant n°4 à la convention tripartite passée entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et Deltaville ;

Vu la délibération du Conseil territorial n°CC-17/375 du 31 janvier 2017 instaurant le droit de préemption urbain du territoire de Plaine Commune sur le territoire d'Aubervilliers, modifiée par sa délibération n°CC-17/525 du 30 mai 2017 ;

Considérant que l'établissement public territorial Plaine Commune s'est substitué de plein droit le 1^{er} janvier 2016 aux droits et obligations de la communauté d'agglomération Plaine commune en sa qualité de concédant de la ZAC Centre Moutier et de signataire de la convention tripartite ;

Considérant la fusion absorption de la SEM Deltaville, Aménageur de la ZAC Centre Moutier, par la SEM Sequano Aménagement ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers a accordé sa garantie à l'emprunt n°12449 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- date d'effet : 15 octobre 2014
- montant : 7 000 000 €
- durée du préfinancement : 32 mois
- durée d'amortissement : 1 an
- Garantie à 80% par Plaine Commune
- Garantie à 20% par la Ville d'Aubervilliers

Considérant la nécessité de constater par un nouvel avenant à la convention tripartite, la substitution de Séquano Aménagement à Deltaville et de l'EPT Plaine Commune à la CA Plaine Commune en tant que signataires ;

Considérant la nécessité de constater par un nouvel avenant à la convention tripartite, la substitution de Séquano Aménagement à Deltaville en tant que bénéficiaire de la garantie d'emprunt accordée par la Commune ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°4 à la convention entre la Commune d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur de la ZAC Centre Moutier approuvant les substitutions par l'EPT Plaine Commune de la communauté d'agglomération Plaine Commune en tant que concédant de l'opération d'aménagement et celle de SEQUANO AMENAGEMENT dans les droits et obligations de DELTAVILLE en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement de ladite ZAC.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer ledit avenant tel que celui-ci est annexé à la présente délibération.

Reçu en préfecture le : 22/09/17

Publié le : 22/09/17

Certifiée exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

